



## VILLE DE POINTE-CLAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI 10 MAI 2010** À 16 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE LE VENDREDI 7 MAI 2010.

**PRÉSENTS** : Son Honneur monsieur le maire Bill McMurchie ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, J.-P. Grenier, A. Iermieri, D. Smith, E. Sztuka et M. Trudeau, formant ainsi quorum du conseil.

**ABSENT** : Messieurs les conseillers R. Geller et J.R. Labbé  
Me J.-D. Jacob, directeur général et Lucie Tousignant, greffière sont également présents.

**2010-274** APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri  
Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement  
**RÉSOLU** : D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance.

**2010-275** PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

**2010-276** OCTROI D'UN CONTRAT – INSTALLATION DE CONDUITES SANITAIRES ET PLUVIALES EN BORDURE D'UNE PARTIE DU BOULEVARD HYMUS

Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau  
Appuyé par le monsieur le conseiller Smith, et unanimement  
**RÉSOLU** : D'octroyer un contrat pour l'installation de conduites sanitaires et pluviales en bordure d'une partie du boulevard Hymus et à la reconstruction complète d'une partie des avenues Winthrop, Eastview, de Georgia Crescent Ouest et de Jubilee Square (collecteur Westcliffe), à la société «LES EXCAVATIONS SUPER INC.» pour un montant de 2 787 057,22\$, incluant les taxes, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres n° PG100007;

D'imputer cette dépense, tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-22-410-02-769

Crédits: 2 663 599,50\$                      Contrat: 2 787 057,22\$

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2615 émis par la trésorière.

**2010-277** AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette  
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement  
**RÉSOLU** : D'autoriser l'agglomération de Montréal à formuler une demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, dans le cadre du programme Climat Municipalités auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs; et

DE remplacer la résolution n° 2009-431 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 17 août 2009 par la présente.

**2010-278** OCTROI D'UN CONTRAT – MISE EN PLACE D'UN PLAN DE  
RELEVÉ INFORMATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri  
Appuyé par le monsieur le conseiller Grenier, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la mise en place d'un plan de relève  
informatique, à la société «SERVICES CONSEILS RDI» pour un  
montant de 43 174,69\$, incluant les taxes, et ce, conformément aux  
documents de l'appel d'offres n° IA90003;

D'imputer cette dépense, tel que ci-dessous :

Emprunt autorisé par le Règlement PC-2734

Poste budgétaire 1-22-407-02-734

Crédits: 41 262,19\$          Contrat: 43 174,69\$

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 09-2407 émis par la trésorière.

**2010-279** APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE – 355, CHEMIN DU BORD-DU-LAC--  
LAKESHORE, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le Règlement n° PC-2628-9 sur les plans  
d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux  
bâtiments patrimoniaux et aux secteurs plus anciens de Pointe-  
Claire, auquel est assujettie la propriété au 355, chemin du Bord-du-  
Lac--Lakeshore, exige que préalablement à l'émission d'un permis  
de construction, les plans soient soumis pour approbation par le  
conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé à  
sa réunion du 12 avril 2010 l'approbation d'un plan pour la  
construction d'un muret de pierre et la plantation d'une haie le long  
de la limite de propriété avant.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette  
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement  
D'approuver le plan n° 1/2 et le plan n° 2/2, préparé par D.  
Bouchard, et reçus au Service d'urbanisme le 25 mars 2010,  
relativement à la construction d'un muret de pierres de type «Muro  
Naturelle» de couleur brun rocaille et beige doré, et de la  
plantation d'une haie de rosiers ou tout autre petit arbre feuillu, à  
l'intérieur de la limite de propriété avant du 355, chemin du Bord-du-  
Lac--Lakeshore (D. Bouchard), ceux-ci étant conformes aux critères  
et aux objectifs visés par le Règlement n° PC-2628-9 sur les plans  
d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux  
bâtiments patrimoniaux et aux secteurs plus anciens de Pointe-  
Claire.

**2010-280** LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette  
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement  
DE lever la présente séance à 16 h 58.

\_\_\_\_\_  
Bill McMurchie, maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Tousignant, greffière